



TEST D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestre » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux 2 tests suivants quelle que soit l'option choisie :

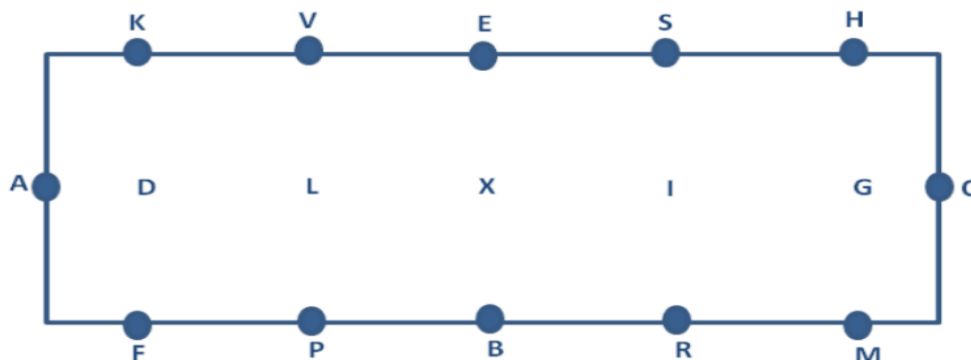
TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ÉQUITATION »

Le test est composé des trois épreuves suivantes :

ANNEXE IV-1

Epreuve 1 – Travail sur le Plat :

Déroulement Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 × 20 m



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier (*)	Emploi des aides (**)	Fonct. Cheval (***)
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

(1) Critères de réussite : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis.

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

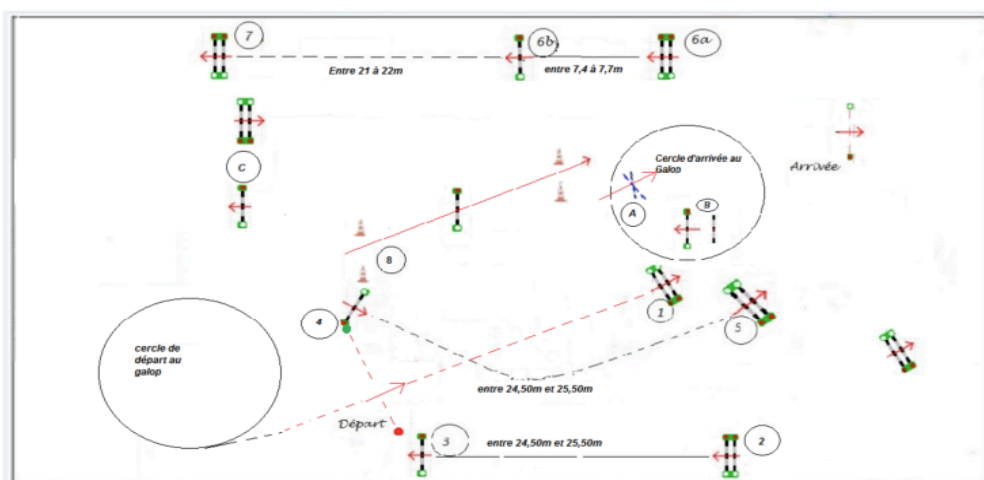
(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps.

(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices.

ANNEXE IV-2

Epreuve 2 – Saut d’obstacles :

Déroulement Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l’obstacle présente les exercices dans l’ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d’obstacles de la fédération française d’équitation (FFE), éperons et cravache autorisés. Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan × hauteur 2d plan × Largeur) A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oser à 75cm × 80cm × 95cm Parcours : No 1 : 85cm/ No 2 : 80 cm × 85 cm × 90 cm / No 3 : 95cm / No 4 à 8 verticaux : 100cm, oxers à 95cm × 100cm largeur maxi : 105 cm



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier	Emploi des aides	Fonct. Cheval
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l’oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d’un passage à l’autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

(1) Critères de réussite :

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point /Non Acquis 0 point.

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points/Partiellement Acquis 1 point/Non Acquis 0 point.

Pour l’exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points/Non Acquis 0 point.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques.

(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité.

(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact.

(***) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l’exercice et qualité d’exécution : qualité de l’allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts.

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 et un total général minimum de 18 /30 Cas d’élimination : chute ; 3 désobéissances sur l’ensemble du test.

ANNEXE IV-3

Epreuve 3 – Travail à Pied :

Déroulement : Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Aménagement : Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

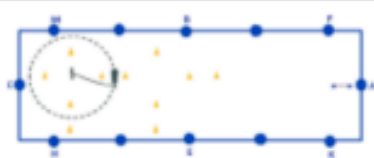
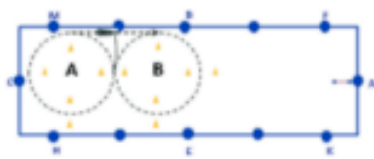
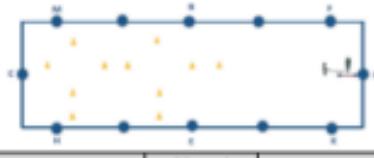
Exercices		-	+	Observations
Le longeur installe son équidé sur le cercle à la main de son choix en passant dans les portes matérialisées par les cônes. A partir du pas, obtenir un arrêt, puis repartir progressivement au trot. Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au pas puis progressivement repartir au trot. Au bout de 2 tours environ, obtenir un départ au galop Au bout de 2 tours environs, obtenir une transition au trot puis au pas A partir du pas, obtenir un arrêt				
Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)				
Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle après avoir retiré l'enrênement le cas échéant. Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.				
Domaine	Critères	Note / 10	Observations	
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité			
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Réglage et utilisation de l'enrênement (si utilisé) Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix			
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur			
Total / 30				
Validation : Pour valider le test le candidat ne doit pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 5 ET le total général des notes obtenues ne peut pas être inférieur à 18 /30				
Résultat final		ACQUIS ☐		NON ACQUIS ☐



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF)

OU

D'ÉPREUVE AINSI QUE DES ALLÈGEMENTS ET ÉQUIVALENCES DE BLOC DE COMPÉTENCES (BC)

AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « ÉQUITATION »

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou des modalités d'épreuves certificatives et/ou obtient les allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « équitation », suivantes :

	EPEF visées à l'article 4	EPMSF visées à l'article 5	BC3	BC4
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis Allègement Épreuve 2
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	X TEP uniquement			X Prérequis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis

	EPEF visées à l'article 4	EPMSF visées à l'article 5	BC3	BC4
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport	X TEP (*) uniquement			X Prérequis Allègement (**) Épreuve 2
Test technique (test B) préalable à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X			
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	Allègement	
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	X TEP uniquement		Allègement	X
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	X TEP uniquement			X
TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP Animateur d'équitation RNCP37414	X TEP uniquement			X Allègement Épreuve 1
TFP Animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	X TEP uniquement			
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	X TEP uniquement			
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	X TEP uniquement			X Prérequis
Degré 2 délivré par la FFE	X TEP uniquement			
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	X TEP uniquement			X Prérequis Allègement Épreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	X TEP uniquement			X Prérequis
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	X TEP uniquement			
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	X TEP uniquement			X Prérequis Allègement Épreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement			